

LA TAXE DES ACTES COURANTS

Public concerné : Personnes devant pratiquer la taxe des actes notariés, personnes désireuses de comprendre la tarification des notaires

Objectif : Cette formation permet d'acquérir une bonne connaissance du tarif des notaires et d'appréhender la taxe des actes les plus courants par une dynamique d'apprentissage et d'assimilation des connaissances via des ressources et activités pédagogiques ludiques et engageantes.

Modalité de mise en place de la formation : formation ouverte et/ou à distance (FOAD).

Formateur : Franck GUYOT, ancien caissier comptable taxateur, spécialiste des formations en situation de travail et en FOAD au sein de la Société France Auxilium depuis 2007.

Durée : 21 heures - Espace stagiaire e-learning ouvert pendant 15 jours permettant au stagiaire d'avancer à son rythme.

Modalités pédagogiques : Cas pratiques illustrant la théorie, plateforme e-learning avec un outil de visioconférence intégré permettant les échanges programmés avec le formateur, support de formation avec des fiches claires et pragmatiques pour présenter les bonnes pratiques au quotidien.

Modalités d'évaluation : Un test est effectué à l'issue de chaque séquence.

Modalités de suivi : Remise d'une attestation de formation. À l'issue de la formation envoi d'un certificat de réalisation à transmettre à l'organisme paritaire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation dispensée.

Tarif : 850 € H.T

<p>Décret et tarification Durée de la séquence : 2h00</p> <ul style="list-style-type: none">✓ La tarification et le Code de commerce✓ Les différents Émoluments (fixes, de formalités et proportionnels)✓ Seuil minimal et écrêtement✓ Seuil de 500 €, hors mutation immobilière✓ actes conclus sous condition suspensive et actes imparfaits✓ Les débours✓ Remises et renonciations✓ Les honoraires, consultation détachable, négociation et transaction✓ Les Charges augmentatives✓ Partage d'émoluments entre notaires✓ Actes non partageables <p>Droit d'enregistrement Durée de la séquence : 2h00</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Enregistrement - Destination✓ Les droits fixes d'enregistrement sur état✓ Exemples de taxes avec actes enregistrés sur état✓ Conventions indépendantes✓ Actes et opérations de sociétés soumis au droit d'enregistrement fixe de 375 € ou de 500 €✓ Résumé des droits d'enregistrement <p>Service de la publicité foncière Durée de la séquence : 1h30</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Focus sur la publicité foncière✓ La Contribution de Sécurité Immobilière - Principe✓ La Contribution de Sécurité Immobilière - Tableau de l'article 881 du CGI✓ Le renseignement hypothécaire - FIDJI et ANF✓ TÉLÉ@CTES✓ Télétransmission aux SPF des formalités en vue de leur publication✓ Enregistrement sur état et Publicité foncière	<p>Mainlevée hypothécaire Durée de la séquence : 1h00</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rappel des émoluments de formalités utilisés dans la leçon précédente✓ Mainlevée hypothécaire et contribution de sécurité immobilière✓ Émoluments de formalités perçus pour l'acte de mainlevée✓ Mainlevée d'inscription hypothécaire (Caisse d'épargne)✓ Mainlevée de saisie✓ Exemples de taxes <p>Obligation Durée de la séquence : 1h30</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Émoluments de formalités perçus pour l'acte d'obligation, cas général✓ Obligation et contribution de sécurité immobilière✓ Le privilège du prêteur de deniers (PPD) : Généralités✓ L'hypothèque conventionnelle✓ Exemples de taxes <p>Émoluments de formalités spécifiques à la vente Durée de la séquence : 1h00</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rappel des émoluments de formalités utilisés jusqu'à présent✓ Émoluments de formalités spécifiques à la vente <p>Vente en l'état futur d'achèvement et première vente achevée Durée de la séquence : 1h00</p> <ul style="list-style-type: none">✓ VEFA - Taxe de publicité foncière au taux de 0,70 %✓ VEFA et contribution de sécurité immobilière✓ Conventions dépendantes✓ VEFA privilège de vendeur (PV)✓ VEFA privilège de vendeur et charges augmentatives✓ Exemples de taxes
--	---

Échange d'immeubles

Durée de la séquence : 1h00

- ✓ L'article 684 du CGI
- ✓ Échange d'immeuble et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Échange entre non assujetti
- ✓ Échange entre deux non assujettis avec soulte
- ✓ Exemples de taxes

Actes publiés soumis aux droits fixes de 25 € et 125 €

Durée de la séquence : 2h00

- ✓ L'article 680 du CGI – Actes innomés
- ✓ Les différentes contribution de sécurité immobilière
- ✓ Les différentes actes concernés
- ✓ Exemples de taxes

Déclaration de succession

Durée de la séquence : 1h30

- ✓ La perception de l'émolument proportionnel de la déclaration de succession
- ✓ Les émoluments de formalités
- ✓ Le mobilier successoral
- ✓ La prise
- ✓ Biens exonérés et assurances vie
- ✓ Rappel des donations antérieures
- ✓ Exemples de taxes

Donation entre vifs

Durée de la séquence : 1h30

- ✓ Taxe de publicité foncière au taux de 0,60% (CGI Art. 791)
- ✓ Donation entre vifs et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Donation entre vifs
- ✓ Donation-partage conjonctive
- ✓ Donation-partage cumulative - Focus sur les droits et les émoluments
- ✓ Exemples de taxes



Vente d'immeuble au droit commun

Durée de la séquence : 1h30

- ✓ L'article 1594 D du CGI
- ✓ Vente au droit commun et contribution de sécurité immobilière
- ✓ VEFA et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Le droit de préemption
- ✓ Émoluments de formalités liés à l'environnement
- ✓ Vente et mobilier
- ✓ Émoluments de formalités spécifiques aux copropriétés
- ✓ Exemples de taxes

Licitations et partage

Durée de la séquence : 1h30

- ✓ Droit de partage au taux de 2.50% (CGI Art. 750)
- ✓ Licitations et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Licitation dépendant d'une succession ou d'une communauté conjugale
- ✓ L'article 750 du CGI
- ✓ Licitation ne portant pas sur des biens dépendant d'une succession, d'une communauté conjugale ou d'une indivision
- ✓ Droit de partage au taux de 1.80% (CGI Art. 746)
- ✓ Divorce consentement mutuel
- ✓ L'état liquidatif
- ✓ Exemples de taxes

Bail publié (plus de 12 ans)

Durée de la séquence : 1h00

- ✓ Taxe de publicité foncière au taux de 0,70% (CGI Art. 742)
- ✓ Bail publié et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Crédit-bail immobilier
- ✓ Bail à construction
- ✓ Bail rural à long terme – Premier bail et résiliation du bail
- ✓ Exemples de taxes

Location-accession

Durée de la séquence : 1h00

- ✓ Taxe de publicité foncière au taux de 0,70% (CGI Art. 742)
- ✓ Location-accession et contribution de sécurité immobilière
- ✓ Levée d'option
- ✓ Résiliation
- ✓ Exemple de taxes

PLANNING DES FORMATIONS

Septembre 2021

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
30	31	1	2	3	4	5
		11h à 12h		10h à 12h		
		E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning
6	7	8	9	10	11	12
10h à 12h				10h à 12h		
E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning
13	14	15	16	17	18	19
		10h à 12h				
E-learning	E-learning	E-learning				



Accueil des stagiaires



Intervention formateur



Période de e-learning

Octobre 2021

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
27	28	29	30	1	2	3
				11h à 12h		
				E-learning	E-learning	E-learning
4	5	6	7	8	9	10
10h à 12h				10h à 12h		
E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning
11	12	13	14	15	16	17
10h à 12h				10h à 12h		
E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning		



Accueil des stagiaires



Intervention formateur



Période de e-learning

Novembre 2021

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	5	6	7
	11h à 12h			10h à 12h		
E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning
8	9	10	11	12	13	14
10h à 12h				10h à 12h		
E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning	E-learning
15	16	17	18	19	20	21
		10h à 12h				
E-learning	E-learning	E-learning				



Accueil des stagiaires



Intervention formateur



Période de e-learning



Dans le cadre d'une formation se déroulant tout ou partie à distance, conformément au décret de décembre 2018, l'organisme de formation est tenu de fournir les informations suivantes :

Le type de formation à distance (visioconférence, connexion sur une plateforme, par téléphone ?)

L'assistance technique proposée (en cas de problème de connexion par exemple, quelle aide est proposée au stagiaire ?)

L'assistance pédagogique mobilisée (si le stagiaire a besoin de poser une question, comment fait-il pour contacter un formateur ?)

Les activités pédagogiques à réaliser à distance (que devra faire le stagiaire à distance ?)



France Auxilium Formations 8 place des écoles 29300 Quimperlé ☎
 0298965072 Déclaration d'activité N° 53290819529 Région Bretagne -
 SIRET 49902741500029

